

LE BÉNÉVOLAT N'EST PAS UN INSTRUMENT DE LA POLITIQUE DE L'EMPLOI

À l'heure de l'examen d'une proposition de loi attendue afin de favoriser l'engagement associatif, les propos de la Ministre du Travail sur les contreparties au RSA émettent un son bien discordant avec le bénévolat libre et volontaire que le rapport « Pour une politique de vie associative ambitieuse et le développement d'une société de l'engagement » entend encourager.

Pour Le Mouvement associatif, la « proposition systématique de bénévolat à ceux qui le peuvent » n'est pas éloignée d'une injonction à l'engagement associatif aux bénéficiaires du RSA.

Le Conseil d'État avait pourtant permis une clarification sur ce sujet dans sa décision de juin 2018.

La porosité des sphères « vie associative » et « politique de l'emploi » est à nouveau un risque que les propos gouvernementaux accentuent.

La société de l'engagement suppose un droit pour tous à participer à la vie sociale. L'engagement associatif est un acte citoyen libre et volontaire, et pour Le Mouvement associatif, ce principe ne saurait souffrir d'exception, ni d'aménagements pour constituer une contrepartie de la politique de l'emploi.

→ À PROPOS DU MOUVEMENT ASSOCIATIF

Porte-voix des dynamiques associatives, le Mouvement associatif rassemble plus de 600 000 associations (soit 1 association sur 2 en France), réunies au sein de différentes organisations. Son ambition est de favoriser le développement d'une force associative utile et créative. Le Mouvement associatif intervient sur quatre axes de réflexion et d'action : l'engagement, l'économie, l'action publique et l'emploi.

→ MEMBRES DU MOUVEMENT ASSOCIATIF



→ CONTACT

Fula Mesika
fmesika@lemouvementassociatif.org
Responsable Communication
Le Mouvement associatif